

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 01 DECEMBRE 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00522

CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2016 - TROISIEME TRANCHE

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 25 novembre 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 97

Nombre de pouvoirs : 20

Nombre de voix : 117

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Jennifer BONJOUR, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Olivier BROUILLOUX, Mme Laurence BUSSIERE, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Jacques CHARROIN, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Patricia CORTEY, Mme Joëlle COUSIN, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. André FRIEDENBERG, Mme Michelle GALLAND, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Rémy GUYOT, M. Raymond JOASSARD, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, M. Yves LECOCQ, Mme Eliane LEGROS, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, Mme Babette LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, Mme Annick ROATTINO, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Christine ROUX, Mme Monique ROVERA, Mme Janine RUAS, M. Lionel SAUGUES,

REÇU EN PREFECTURE

Le 12 décembre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20161014-D20160052210-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161212

M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE,
M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,
Mme Sylvie THIZY, M. Gilles THIZY, Mme Lucie THOMAS, Mme Marie-Hélène THOMAS,
M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND,
Mme Anne-Françoise VIALLO, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Jean-Michel PAUZE,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,
Mme Catherine CHAPRON donne pouvoir à M. Joseph SOTTON,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
Mme Suzanne CHAZELLE donne pouvoir à M. Christian JULIEN,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gilles PERACHE,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Rémy GUYOT,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Georges ZIEGLER,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALLO,
M. Julien LUYA donne pouvoir à Mme Babette LUYA,
Mme Nathalie MATRICON donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Yves PARTRAT,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Marc ROSIER donne pouvoir à Mme Annick ROATTINO,
M. Gérard TARDY donne pouvoir à Mme Eliane LEGROS,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Claude LIOGIER

Membres titulaires absents excusés :

M. Michel BEAL, Mme Nora BERROUKECHE, M. Henri BOUTHEON,
Mme Hélène BRUYERE, M. Marc CHAVANNE, M. Gabriel DE PEYRECAVE,
M. Roland GOUJON, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN,
Mme Pascale MARRON, M. Florent PIGEON, Mme Joelle RICARD, M. Maurice VINCENT

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 01 DECEMBRE 2016

CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2016 - TROISIEME TRANCHE

La loi du 21 février 2014 de programmation de la ville et de la cohésion urbaine redéfinit les quartiers prioritaires à partir du critère unique de concentration urbaine de pauvreté et instaure un nouveau contrat : le contrat de ville urbain et social, pour la période 2015-2020.

Par la délibération du Conseil Communautaire du 30 juin 2015, le contrat de ville 2015-2020 a été adopté. Ce contrat de ville est constitué d'un contrat cadre porté par la Communauté Urbaine et décliné en conventions d'application communale et thématique. Il définit une nouvelle géographie prioritaire, et concerne, ainsi, 39 quartiers sur 12 communes et 70 000 habitants.

Les trois priorités identifiées sur le territoire pour réduire les écarts entre ces quartiers et le reste du territoire urbain sont les suivantes :

- renforcer le développement social du territoire et accompagner l'autonomie de ses habitants ;
- améliorer le cadre de vie des habitants des territoires prioritaires de l'agglomération ;
- développer l'activité économique et favoriser l'emploi.

Pour 2016, un appel à projet a été lancé auprès des acteurs de terrain (associations, représentants du monde économique, bailleurs sociaux...). 322 projets ont ainsi été recensés dont 72 projets sollicitent le soutien financier de Saint-Etienne Métropole :

- le Conseil de Communauté en date des 11 mai 2016 et 29 septembre 2016 a validé le financement de 52 de ces projets au titre de la première et seconde tranche de programmation du contrat de ville, à hauteur de 519 730 € ;
- au titre de la 3^{ème} tranche de programmation du contrat de ville, Saint-Etienne Métropole propose de soutenir 3 projets complémentaires (cf. annexe 1) en apportant un financement à hauteur de 6 650 € en subvention de fonctionnement, réparti de la manière suivante :

PRIORITES DU CONTRAT DE VILLE	Nombre d'actions	Montant accordé
Renforcer le développement social du territoire et accompagner l'autonomie de ces habitants	2	4 250 €
Développer l'activité économique et favoriser l'emploi	1	2 400 €
TOTAL	3	6 650 €

Dans un souci de simplification des démarches administratives et financières avec les associations, le mandatement des subventions inférieures à 23 000 € s'effectuera en un seul versement après notification.

En contrepartie, les associations et autres structures bénéficiaires devront conduire les actions conformément aux moyens projetés et s'engageront à fournir le compte rendu d'exécution de leurs actions lorsque celles-ci seront achevées.

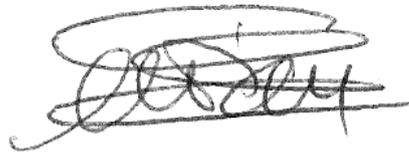
Le non-respect de leurs obligations aura pour effet le reversement de tout ou partie de l'aide financière attribuée.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **approuve la troisième tranche de programmation du contrat de ville ;**
- **approuve le versement en une fois des subventions versées aux associations bénéficiant d'une aide financière inférieure à 23 000 € en fonctionnement ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget Politique de la ville de l'exercice 2016.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU

ANNEXE 1

Priorité n°1: Renforcer le développement social du territoire et accompagner l'autonomie de ses habitants

Porteur et intitulé de l'action	Territoire concerné	Objectifs de l'action	Coût de l'action	Contribution SEM (PV)
ILLIADE Formation / CO-CONSTRUCTION D'UNE EXPOSITION ITINERANTE « UNE FORET QUI PARLE »	Territoires Gier (quartiers prioritaires)	<ul style="list-style-type: none"> ● Sensibiliser la population de la vallée à la question des addictions avec des jeunes en insertion ● Co-construire un « objet culturel » partenarial qui puisse être présenté à différents publics et dans différents lieux comme outil de sensibilisation: <ul style="list-style-type: none"> - Recueil de récits, paroles auprès de jeunes, adultes, professionnels, scolaires... - Mise en forme et valorisation des « matériaux » recueillis par des groupes de personnes en insertion (5 groupes) - Déclinaison en visuel pour diffuser des messages, des images (témoignages, ressources, professionnels, film, micro-trottoir...) sous forme d'exposition - Inauguration de l'exposition avec l'organisation d'un temps de débat ouvert au plus grand nombre, animé par des professionnels de cette question, avec la possibilité de représentations en public ● Communiquer collectivement sur cet outil afin qu'il circule sur la vallée et ailleurs, par exemple lors des temps forts comme les festivals (ex : festival « Rue des Artistes »...) et qu'il suscite des temps d'échanges autour des addictions auprès des différents publics 	6 000	3 000
Institut Français de l'Education / accompagnement du volet éducatif du contrat de ville	Quartiers prioritaires de SEM	Accompagner les associations et les professionnels de l'éducation (animateurs jeunes, représentants des collèges, éducateurs de prévention, adultes relais etc.) dans la mise en œuvre du volet éducatif du contrat de ville sur les territoires prioritaires au travers de 4 ateliers	2500	1250
		TOTAL	8250 €	4250 €

Axe transversal : égalité femmes/hommes

Priorité n°3: Développer l'activité économique et favoriser l'emploi

Porteur et intitulé de l'action	Territoire concerné	Objectifs de l'action	Coût de l'action	Contribution SEM (PV)
Compagnie CARNAGES / interventions théâtrales autour des représentations du monde du travail	Quartiers prioritaires de SEM	<ul style="list-style-type: none"> ● sensibiliser et informer les « intermédiaires de l'emploi » et les demandeurs d'emploi sur les préjugés liés au sexe par rapport aux métiers ● agir sur les représentations, donner des clefs et des outils pour éviter l'autocensure dans l'orientation et la recherche d'emploi ● créer des dynamiques collectives et citoyennes au sein des quartiers autour des préjugés sur la femme du travail 	4 875 €	2 400 €
		TOTAL	4 875 €	2 400 €

		TOTAL	13125 €	6 650 €
--	--	--------------	----------------	----------------

